EAFC Grâce-Hollogne Alleur



Buts de l'unité d'enseignement :

Electricité Installations résidentielles UF1

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'études de base (CEB);
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

Cette unité de formation doit permettre à l'étudiant de :

- découvrir les lois fondamentales de l'électricité à mettre en œuvre dans des installations électriques domestiques résidentielles;
- réaliser les raccordements de base en éclairage ;
- développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Installations résidentielles UE1".